



La lettre de Cernex

Courrier d'informations de la Mairie de Cernex - Septembre 2012

Une certaine idée de la démocratie...

Le Conseil Municipal de Cernex subit actuellement les attaques acerbes d'un collectif dont la revendication officielle est de « stopper les dépenses inconsidérées de la commune ». Il semblerait bien que tous les moyens soient bons pour y parvenir, et visiblement l'objectif premier de ce collectif serait de renverser l'équipe municipale en place à travers cet alibi... Les prochaines élections municipales n'auront lieu qu'en 2014 mais, à en croire l'un des protagonistes qui ne cache pas ses ambitions électorales sur TV8 Mont-Blanc, la campagne est déjà lancée !

Pour en revenir à ce qui nous préoccupe aujourd'hui, nous souhaitons apporter quelques éclaircissements sur le document distribué dans vos boîtes aux lettres, ainsi que sur les propos tenus lors de la réunion du jeudi 13 septembre, à l'initiative de Messieurs Christian Convers, Georges Mégevand, André Faure et Robert Spagnol.

Présenté comme un débat « pacifiste » et « constructif » nous avons en fait assisté à une mise en cause virulente de la municipalité en place. Il ne s'agissait en aucune manière d'un débat, mais plutôt d'un exposé simpliste, tendancieux et partisan au cours duquel on a tenté de prendre en otage les habitants de Cernex en agitant le spectre de la crise et la peur de l'avenir, tout en critiquant violemment le travail accompli par la municipalité en place, en recourant sans le moindre scrupule aux attaques personnelles et aux coups bas. Que les choix que nous avons faits suscitent parfois la controverse serait plutôt sain et normal, mais la critique systématique de chacun des projets que nous avons mené est scandaleuse. Contrairement à ce qui était promis, nous n'avons entendu ce soir-là aucune proposition constructive. Au final, était-ce un débat ? Non ! Et c'est à ce titre que nous n'avons pas souhaité nous exprimer durant les quelques minutes qui nous ont été (généreusement) concédées à la fin de la réunion. Nous préférons vous livrer point par point, à travers ce document, des réponses précises sur chacun des thèmes abordés.

Sans doute, cette tentative d'intimidation ne va pas duper les habitants de Cernex et ils ne donneront certainement pas leur aval à une telle entreprise de démolition. Plus que jamais, le Conseil demeure à votre écoute et reste disponible pour vous apporter toutes les explications que vous souhaitez, en toute transparence. Nous mesurons l'importance et la portée du projet de réaménagement de la place du Village et sommes conscients des interrogations qu'il peut susciter. Ce projet est le fruit d'une longue réflexion et son impact financier, bien qu'important, est mesuré. L'équipe municipale n'entend pas abandonner les responsabilités qui lui ont été confiées et compte sur la loyauté et la confiance de tous ceux qui veulent une commune respectueuse de chacun, exempte de népotisme et où le bien de tous est LA motivation.

Voilà ma conception de la démocratie.

Votre Maire,
Josiane Charrière

Quelques considérations financières...

- Il est important de rappeler qu'en tant que collectivité publique, la commune est assujettie à la TVA mais **qu'elle récupère cette taxe**. A ce titre, les chiffres que nous mentionnerons seront tous hors taxes, ce qui est le reflet le plus juste des dépenses effectivement engagées, contrairement à l'usage systématique de montants TTC fait par le collectif.
- Concernant les subventions dont nous bénéficions, le collectif insiste sur le fait qu'il s'agit au final de « *l'argent des contribuables* ». Ces subventions sont précisément là pour encourager les communes à investir dans l'économie du pays, redistribuant en fin de compte une part de nos impôts.
- Dans cette période de crise, si les collectivités gelaient leurs investissements, les difficultés qui touchent déjà gravement les entreprises françaises seraient accentuées. Ce n'est pas notre vision.
- On pourrait se féliciter de l'encours de la dette par habitant qui se situe aujourd'hui pour Cernex à un niveau **80% inférieur à la moyenne départementale**. Cependant, et même si cela peut surprendre, ce chiffre traduit un manque d'investissement tout à fait **anormal** pour une collectivité, ce qu'a d'ailleurs mis en évidence Madame la Trésorière, lors de l'analyse des finances de notre commune. Bien que nous ayons entrepris une politique d'investissement forte, l'encours dette par habitant restera en deçà de la moyenne départementale et sera revenu, d'ici 5 ans seulement, à la moitié de la moyenne départementale. Ainsi, **notre capacité d'autofinancement couvrira 50% de l'investissement**, et l'emprunt contracté pour le reste représentera une dépense de 80 000 € par an pendant 15 ans, soit un dixième du budget annuel de la commune !

La place du cimetière

Cette réalisation est chiffrée, selon le collectif, à 170 000 € TTC. Dans les faits, le montant réel à charge de la commune n'est que de 81 000 € HT !!! Ce chiffre tient compte des subventions du Conseil Général et de la députation. Nous précisons que le montant de ces travaux inclut le coût du trottoir entre le cimetière et le Chemin du Château, qui représente à lui seul environ 30% de cette somme. Concernant l'élargissement de la voie départementale dans le virage, le projet a été soumis au Conseil Général, qui a la compétence de cette voirie, et n'a pas jugé opportun d'effectuer ces travaux.

Acquisition d'une maison au Chef-lieu

Contrairement à ce qui est affirmé, ce bâtiment n'est pas « *une ruine* », comme l'atteste l'expertise que nous avons diligentée à l'occasion des travaux de la traversée du Chef-lieu. Certes, le poids des années pèse, mais sa structure est saine. Son acquisition a été motivée pour répondre aux besoins de stockage municipal et associatif. Disposant d'une surface de 80 m² au sol, cet espace nous permet de réduire notre dépendance envers les particuliers auprès desquels la commune est obligée de louer des locaux pour satisfaire ces besoins, situation des plus paradoxales.

L'éclairage du clocher de l'église

Le projet couvre bien plus que le simple éclairage du clocher, puisqu'il englobe la mise en lumière extérieure de l'édifice, du lavoir à proximité, ainsi que des vitraux. Cette réalisation met en valeur un des rares patrimoines de la commune.

Etude naturaliste à Bacchus

Non, l'étude ne porte pas que sur « *une plante épineuse* » mais va bien au-delà ! Ce site, utilisé comme carrière par le passé aurait dû retrouver son aspect d'origine, mais la nature ayant repris ses droits au fil des années, la flore et la faune qui s'y sont développées méritaient d'être étudiées pour être préservées, le cas échéant, avant d'entreprendre quelques travaux que ce soit.

Projet d'acquisition par DUP

Lors de l'élaboration du PLU, cette parcelle de 7 500m² au cœur du village avait été classée en emplacement réservé et soumise à une orientation d'aménagement particulière par l'ancienne municipalité, une partie du tènement étant destinée au logement social, dit logement « aidé ». Compte-tenu de la difficulté pour certaines personnes (notamment les plus jeunes) d'accéder à la propriété, nous avons tenu à respecter l'engagement pris dans notre profession de foi et entrepris les démarches nécessaires.

Conscients de l'impact de ce projet sur l'environnement proche du propriétaire, nous avons concédé 1 300m² de surface en limite de son habitation. Comme toute opération de cette nature, la Municipalité a mandaté l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour réaliser le portage financier de ce bien et finaliser la transaction avec le propriétaire. Après quelques rencontres infructueuses avec le propriétaire, l'EPF a été contraint de lancer une procédure d'acquisition par DUP pour mener à bien sa mission. En aucun cas la collectivité n'avance de fonds et contrairement à ce qui a été dit, aucun frais de procédure ne sera supporté par la commune.

Le prix avancé par Monsieur Faure (54€/m²), valoriserait en fait le terrain à 350 000€... Un chiffre bien loin du budget « *qui pourrait dépasser le million d'Euros* » mentionné sur la lettre ouverte du collectif. Y aurait-il une erreur de calcul ?

Projet de la place du village

Le collectif s'interroge « *sur la demande réelle de la population et le bien fondé du projet* ». Ce projet est le fruit d'un long travail de concertation et d'analyse des besoins réalisé avec l'aide des services de la CAUE, établissement public de conseil aux collectivités. Pour rappel, la concertation que nous avons réalisée en 2009 auprès de la population a clairement mis en évidence le souhait de disposer d'un équipement situé au centre du village. La capacité d'accueil de l'actuelle salle, édifiée il y a 30 ans (lorsque la population n'était que de 422 habitants), ne correspond plus aux besoins d'une population qui a plus que doublé et qui continuera à croître. La mise aux normes environnementales de 2015 nous oblige à réaliser des travaux d'amélioration du rendement énergétique de tous les bâtiments communaux. A titre d'exemple, le budget énergétique de la salle actuelle atteint 4 000 € par an pour un taux d'occupation moyen de deux jours par semaine... Il en est de même pour l'obligation de rendre tous les bâtiments publics accessibles et utilisables aux personnes à mobilité réduite (sanitaires, couloirs,...).

En ce qui concerne les travaux de la mairie, ceux-ci visent surtout à mettre à la disposition des associations, des habitants et de Picotin, l'ensemble de la surface du 1^{er} étage, occupé actuellement par la mairie.

Le budget que nous avons annoncé lors de la réunion publique du mois de mai reste d'actualité, à savoir 1 600 000 € HT et inclut les frais d'architectes et du maître d'œuvre. Nous optons volontairement pour une approche financière prudente qui ne tient pas compte des subventions dont nous pouvons bénéficier pour ce projet.

Les affirmations selon lesquelles l'ancien bâtiment à usage industriel situé à la Motte aurait pu accueillir à moindre coût la nouvelle salle polyvalente sont tout à fait inexactes : Ce bien, acquis par l'ancienne municipalité pour un montant de 640 000€ (sans la moindre concertation, ni la moindre étude préalable) a fait l'objet, un an après son achat, d'une étude de faisabilité réalisée par l'ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour la Sécurité et l'Aménagement du Territoire). La conclusion de cette étude était sans appel, puisqu'elle déconseillait fortement d'implanter la salle polyvalente dans ce bâtiment, compte-tenu du montant des travaux de réhabilitation nécessaires pour recevoir du public, alors chiffrés au minimum à 1 000 000€ (hors frais d'architectes). Ce rapport est consultable en mairie. Ainsi, dans ce scénario, le coût de cette opération aurait égalé à lui seul le budget que nous allons engager pour le réaménagement de la place du village, de la mairie et de la salle polyvalente !

Le déplacement du Monument aux Morts

Nous avons reçu cette semaine une pétition réclamant « *l'arrêt pur et simple des travaux de déplacement du Monument aux Morts de Cernex* » sous le motif que ce projet serait « *irrespectueux envers les souscripteurs qui ont participé à son financement et envers ceux qui sont tombés pour la France* ». A ce jour, cette pétition a reçu une centaine de signatures (voire un peu moins si l'on ne tient pas compte des signataires mineurs ou des personnes ayant signé plusieurs fois...). Le collectif présente ce projet comme un « *caprice de Madame le Maire* » réalisé « *sans concertation* ». Qui peut imaginer un seul instant que ce projet n'ait pas été présenté aux anciens combattants et qu'il n'ait pas reçu l'approbation du Souvenir Français ? Le soutien indéfectible du Général Wabinski et la subvention de 3 000€ qui nous a été accordée témoignent du bien-fondé de ce projet.

De même, ce n'est rien connaître du fonctionnement du conseil municipal actuel que de laisser sous-entendre que le maire décide seul. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du réaménagement de l'esplanade de l'église et du lavoir a été adopté **démocratiquement** par délibération du Conseil Municipal en date du 5 septembre dernier.

Le monument est-il à présent caché ou dégradé ? Rien de tout ça. Nous vous laissons en juger par vous-même. Il repose désormais sur un nouveau socle et sera bientôt nettoyé afin de lui rendre tous les égards qui lui sont dus. Sur notre territoire, d'autres communes ont également procédé au déplacement de leur Monument aux Morts sans pour autant susciter une telle ire. Mais à Cernex, certains jugent opportun de convoquer la presse locale pour crier au scandale... Notre village ne mérite-t-il pas meilleure publicité ?

A travers cette mascarade, le véritable affront aux Morts pour la France est d'utiliser un tel alibi pour une cause électorale. Les membres du Conseil Municipal sont respectueux des symboles liés à notre histoire. Le monument n'a rien perdu de sa noblesse et c'est avec émotion et fierté que nous célébrerons la prochaine commémoration du 11 Novembre où, comme chaque année, vous êtes toutes et tous chaleureusement conviés.



Le monument sur son nouveau socle avant sablage

